

## Laurent Joly ou une certaine tendance de l'historiographie française de la Deuxième guerre mondiale

(*L'État contre les juifs*, Paris, Flammarion/Champs histoire, 2<sup>ème</sup> édition, 2020)

René Fiévet, 15 janvier 2022

Il arrive parfois que des auteurs, saisis par on ne sait quel scrupule, s'excusent presque de voir leurs écrits publiés. Ils ont « commis » un livre, et il leur faut s'en expliquer. C'est souvent l'objet de leur préface, où ils vont parfois jusqu'à solliciter l'indulgence de leurs lecteurs. Tel n'est assurément pas l'état d'esprit de Laurent Joly quand il nous présente cette nouvelle édition de son livre, *L'État contre les juifs*, paru en 2018. On peut supposer que s'il n'avait tenu qu'à lui, cette réédition n'aurait pas eu lieu ; mais il nous explique qu'il a été contraint et forcé par les circonstances en raison de l'état actuel du débat public en France sur un sujet qui touche à notre histoire et qu'il connaît bien. Pour Laurent Joly, il ne fait pas de doute que son livre est nécessaire : « *le statut de la vérité est de plus en plus menacé,* » nous dit-il dans sa préface. Mince ! l'affaire est d'importance. On comprend qu'il se soit senti investi d'une mission : « *débusquer les idées fausses et les arrières pensées pernicieuses* ». Et qui peut le faire mieux que lui, puisqu'il est historien, spécialiste de cette période de notre histoire ?

Pour rétablir la vérité, Laurent Joly expose d'emblée, dans sa préface, l'enjeu du débat : « *plus aucun historien sérieux n'accorde foi aux justifications d'après 1945 de Laval et de Bousquet (livrer les juifs apatrides pour sauver les français, sacrifier une partie pour éviter le pire, etc.)* ». En lisant ces lignes, le lecteur de bonne foi se dit que Laval et Bousquet, qui sont mis en accusation en 1945, ont mis en place un système de défense le plus favorable possible à leur cause. Par conséquent, il est effectivement possible que les justifications qu'ils invoquent soient fallacieuses. On s'attend donc à ce que Laurent Joly démonte cette imposture.

Toutefois, quelques paragraphes plus loin, on lit ceci : « *Et l'historien (sérieux, ndr) suscite parfois l'étonnement quand il rappelle que les rafles de 1942 visaient essentiellement des juifs apatrides, que l'étreinte nazie était redoutable, que Vichy, aussi collaborateur et antisémite qu'il ait pu être, n'a accepté de procéder aux rafles massives qu'à la condition d'en exclure les juifs français et que, au bout du compte, 16% de ceux-ci ont été déportés, contre 40% pour les étrangers.* »

Le même lecteur de bonne foi ne peut que constater que ce système de défense de Laval et Bousquet repose apparemment sur des bases solides. Examinons ceci, point par point :

- « *Les rafles de 1942 visaient essentiellement des juifs apatrides.* » Cela va dans le sens des « justifications » de Laval et de Bousquet, quand bien même celles-ci seraient fallacieuses (mais il faudra ensuite démontrer en quoi elles le sont).

- « *L'étreinte nazie était redoutable.* » Cela veut dire que les décisions de Laval et de Bousquet ont été faites sous la contrainte, ce qui donne corps à la justification du « moindre mal » qu'ils mettent en avant dans leur défense.

- « *Vichy n'a accepté de procéder aux rafles massives qu'à la condition d'en exclure les juifs français.* » Ce qui veut dire que le choix sous contrainte fait par Laval et Bousquet a effectivement consisté à *livrer les juifs apatrides pour sauver les français.*

- « *Aussi collaborateur et antisémite qu'il ait été,* » insiste l'historien « sérieux » qui veut apparemment nous signifier que le gouvernement de Vichy est allé contre son inclination profonde (sa politique de collaboration et son antisémitisme d'État) pour protéger les juifs français contre les exigences allemandes.

- Ce qui fait que, « *au bout du compte, 16% de ceux-ci ont été déportés, contre 40% pour les étrangers.* » La locution adverbiale « *au bout du compte* » est de la plus haute importance, car elle établit une relation de causalité et donne ainsi la clé de l'explication de ce phénomène qui fait tant débat parmi les historiens : pourquoi tant de juifs français ont survécu à cette période par rapport aux juifs étrangers ? Ce qui laisse penser que cette « justification » de Laval et Bousquet (« *sacrifier une partie pour éviter le pire* ») n'est pas nécessairement fallacieuse si on l'apprécie à l'aune du résultat obtenu (étant bien entendu que le « moindre mal » consistait pour Laval et Bousquet à épargner les juifs français par rapport à la contrainte nazie qui pesait sur eux).

On n'aurait pas mis en exergue cette contradiction flagrante dans la préface si elle n'était pas à l'image du livre dans son ensemble. Plus précisément, il y a deux aspects dans ce livre : un aspect recherche historique, et un aspect polémique. Le premier aspect n'appelle pas de critique (du moins pour le lecteur non historien) : le chercheur travaille, et parfois il trouve. Notamment, Laurent Joly apparaît assez novateur sur la question de la genèse du statut des juifs, qui est plus complexe, et moins unilatérale, que ne l'a laissé entendre l'historien Robert Paxton. Surtout, on apprend beaucoup de choses en lisant son livre, sur des sujets parfois peu visités, notamment les chapitres 5 (*Que savait-on de la politique d'extermination ?*) et 7 (*L'épuration a-t-elle ignoré le sort des juifs ?*). Sur le second aspect, l'auteur veut s'inscrire dans le débat public actuel en s'opposant aux déclarations du polémiste Eric Zemmour (sans oublier au passage de régler quelques comptes dans un débat historiographique actuellement en cours avec certains de ses confrères). Force est de constater qu'il échoue totalement dans ce deuxième aspect : il ne convainc pas, ce qui affaiblit le premier aspect de son livre consacré à l'analyse historique, polluée en permanence par des considérations idéologiques.

### **A la recherche des « justifications fallacieuses » de Laval et Bousquet**

Que veut démontrer Laurent Joly ? Il veut nous convaincre que contrairement à ce que prétendent certains, la politique du gouvernement de Vichy n'a pas protégé les juifs français contre la déportation quand les Allemands ont mis en place la solution finale sur le territoire français à partir de mai-juin 1942. Plus précisément, les justifications données après coup par Laval et Bousquet seraient fallacieuses. Veut-il dire qu'elles n'auraient jamais existé dans leur esprit au moment où ils ont pris leurs décisions ? A vrai dire, on a plutôt l'impression que Laurent Joly se contente d'une appréciation extérieure à la personne de ces deux hommes (« *sacrifier les juifs étrangers pour protéger les juifs français, ... l'argument ne résiste pas à l'examen des faits* » - page 147). Mais ce qui compte, au plan de l'analyse historique, c'est ce qu'ont effectivement pensé Laval et Bousquet, quelle a été leur propre conception du « moindre mal » (si cette justification a existé dans leur esprit) qui a conduit aux décisions qu'ils ont prises. C'est ce qui nous permet de comprendre cette histoire. Et surtout, c'est à cette aune que l'on peut dire si leur justification est fallacieuse ou non. Une mauvaise justification (car elle serait immorale, ou démentie par les faits) n'est pas nécessairement une justification fallacieuse (1).

A ce titre, tout le livre montre que Laval et Bousquet ont eu effectivement la volonté de protéger les juifs français au moment de la mise en place de la solution finale à la mi-1942. Il serait fastidieux de citer tous les passages du livre qui en apportent la preuve. Citons-en quelques-uns :

Page 82 : « *dans les calculs de Dannecker, une large part des 40000 juifs déportés seront français. L'exigence est en contradiction avec ce que Bousquet souhaite faire valider par Oberg (voir sa note du 18 juin qui demande qu'en aucun cas la police française ne sera chargée de participer directement ou indirectement à des mesures de représailles contre la population française.* »).

Page 83 : « (Bousquet) *annonce que la police française arrêtera le nombre de juifs désirés à condition qu'ils soient étrangers et que la police française agisse en pleine autonomie.* »

Page 109 : « *A l'été 42, Vichy a fait le choix de sacrifier les juifs apatrides sur l'autel de la collaboration* »

On peut même dire que ce fut une politique constante de Vichy jusqu'au bout, c'est à dire le dernier trimestre 1943 quand Laval, après maintes péripéties, refuse de signer le projet de dénaturalisation des juifs que lui demandent les Allemands (août 1943, page 139), et réaffirme plus tard son refus de livrer les juifs français : « *en novembre 1943, la pression s'accroît sur les juifs français. Laval réaffirme sa position auprès d'Oberg (arrêter les juifs apatrides et les étrangers mais épargner les vieux juifs français.* » (page 140).

Quant à Bousquet, qui entrevoit la future défaite allemande, il commence à assurer ses arrières et donner des gages à la Résistance : « *Bousquet, d'un ton ferme, ... refuse que les listes de juifs arrêtées par les préfetures soient communiquées à la Gestapo* » (page 140).

En définitive, la résistance de Vichy se durcit à mesure que les Allemands s'en prennent de plus en plus aux juifs français : en août 1943, « *Knochen, atterré (par le refus de Laval de coopérer, ndr) annonce que désormais les juifs français seront arrêtés* » (page 139). Et comme les Allemands ne font plus de différence entre Français et étrangers, la résistance de Vichy conduit à protéger également les juifs étrangers. « *Quel changement depuis le 2 juillet 1942 !* » conclut Laurent Joly (page 140).

A partir de janvier 1944, on ne peut plus guère parler d'une politique cohérente de Vichy : c'est la débandade, et les juifs (français ou étrangers) sont pourchassés par les Allemands à travers le territoire. La seule résistance de Vichy est celle qui provient de l'inertie de l'administration française, dont les responsables sentent venir la défaite allemande (page 145).

Tout ceci est fort bien expliqué dans le livre, avec méthode et précision. Laurent Joly insiste à juste titre sur l'énorme pression exercée par les Allemands, ce qui fait que les déportations finissent par toucher les juifs français malgré les protestations de Vichy.

Une conclusion s'impose, de façon incontestable : cette politique des dirigeants de Vichy a nécessairement eu un impact sur la proportion relative de juifs français et étrangers déportés durant cette période cruciale qui va de mi-1942 à mi-1944. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, et ils sont fort bien exposés dans le livre. Dire le contraire n'aurait aucun sens. D'ailleurs Laurent Joly se garde bien de proposer une autre explication. Il est vrai que d'autres facteurs ont pu jouer dans le taux de survie des juifs français (l'étendue du territoire, une meilleure intégration dans la société, et donc une moindre vulnérabilité par rapport aux étrangers) mais ils ne suffisent pas à expliquer l'ampleur du phénomène.

Dès lors, pourquoi ce déni de réalité ? Qu'est-ce qui empêche Laurent Joly de reconnaître les faits tels qu'il les décrit lui-même fort bien dans son livre ? L'explication nous est donnée à la page 116 : « *Redisons-le, la collaboration est bien le ressort principal de la politique de*

*Laval et Bousquet. Vient ensuite, l'antisémitisme xénophobe, si répandu à Vichy, sans lequel les juifs apatrides n'auraient pu être si facilement livrés aux nazis. La volonté de l'État français de protéger ses nationaux, ou plus précisément les « plus enracinés » parmi eux, dans un contexte de pression redoutable, n'est pas niable. Mais elle n'est qu'un ressort subsidiaire, et à bien des égards la (sert de ?) justification des (aux ?) deux autres. »* Si on comprend bien ce que veut nous dire Laurent Joly, il n'est pas possible de dire que le gouvernement de Vichy a protégé les juifs français, parce que la volonté qu'il a eu de les protéger (et « *qui n'est pas niable* », insiste-t-il !) n'est venu qu'en troisième position dans l'ordre de ses motivations.

On reste stupéfait devant l'insigne faiblesse d'une telle argumentation, à un point tel qu'on peut se demander si l'historien pense vraiment ce qu'il écrit. En effet, quel que soit le rang que lui attribue Laurent Joly dans l'ordre des motivations du gouvernement de Vichy, la seule chose qui importe est de savoir si cette protection des juifs français a résulté d'une volonté consciente, si elle a fait l'objet d'une politique spécifique de la part de ce gouvernement, et si celle-ci a donné ses effets. A la lecture du livre de Laurent Joly, la réponse est évidemment positive : cette volonté a bien existé au nom de ce que les deux hommes pensaient être le « moindre mal » (ce n'est donc pas une justification fallacieuse), et ce fut une politique constante, qui s'est poursuivie bien au-delà des rafles de juillet-août 1942, jusqu'à la fin de l'année 1943 (voir plus haut). Quant à dire que cette volonté n'a servi que de justification aux deux autres, c'est une pure affirmation gratuite de Laurent Joly : une volonté peut venir au troisième rang des priorités et exister néanmoins en tant que telle, indépendamment des deux premières et sans en être la justification. Pour finir, cette argumentation est tout simplement fautive car, dans ce contexte précis, la xénophobie et la protection des nationaux sont les deux faces d'une même pièce : l'une ne va pas sans l'autre. Par conséquent la protection des juifs français ne sert pas de justification à la xénophobie du régime, elle en est le pendant inévitable et nécessaire. Il en va ainsi de toute politique de préférence nationale : Eric Zemmour lui aussi veut « sauver la France » en s'en prenant directement aux immigrés, surtout s'ils sont musulmans.

### **Histoire subjective ou histoire systémique**

On voit bien que Laurent Joly situe son argumentation sur un plan strictement subjectif : pour que les dirigeants de Vichy puissent être crédités d'avoir sauvé les juifs français, il faut au moins qu'ils l'aient voulu, beaucoup voulu, et que cela ait été au sommet de leurs préoccupations, avant toute autre considération. Soit, admettons, et suivons Laurent Joly sur ce terrain très subjectif. Mais dans ce cas, qu'est-ce qui l'autorise - en tant qu'historien et non en tant que polémiste - à ne pas donner crédit à cette justification des dirigeants de Vichy, ou du moins à ne pas envisager cette hypothèse ? Laurent Joly est curieusement silencieux sur ce point ; il est même totalement muet. Tout se passe comme s'il s'était déjà fait son idée sur la question, son livre n'ayant pour objet que de dérouler sa démonstration à l'appui d'une opinion déjà faite.

Pourtant, de nombreux facteurs peuvent nous amener à considérer que loin d'être subsidiaire ce motif de sauvetage des juifs français a été au centre des préoccupations des dirigeants de Vichy. Il tient à la nature même de ce régime, qui a accepté la défaite, s'est installé dans celle-ci avec le souci de maintenir ce qui reste de souveraineté française, et notamment exercer son autorité à l'égard de sa propre population. Un régime particulièrement sensible à l'état de

l'opinion publique (dont le soutien est considéré comme un élément de sa propre légitimité), pour qui la collaboration est un moyen de maintenir une marge d'autonomie par rapport à l'occupant allemand, en sachant que ce dernier a également besoin de cette collaboration pour ses propres fins, aussi bien militaires qu'économiques. Comme l'a montré l'historien suisse Philippe Burrin, la collaboration du point de vue français ne répond pas à une logique de soumission mais plutôt d'accommodement, guidée par la volonté de se ménager en permanence des marges de manœuvre par rapport à l'occupant. Ce régime étant profondément xénophobe, et surtout plus xénophobe qu'antisémite, considère très naturellement que les juifs français doivent être protégés des nazis, car ils tombent sous la juridiction du Gouvernement de l'État français. « *Tout antisémite a son juif* », disait-on en ce temps-là. Le régime de Vichy ne veut pas livrer « ses juifs » aux Allemands, d'autant plus qu'il s'est doté de sa propre législation antisémite qui lui permet de traiter le « problème juif » à sa façon, en toute souveraineté. En plus, il sait que l'opinion publique ne l'acceptera pas (ce qui fait qu'il s'était refusé au port de l'étoile jaune en zone libre). Par conséquent, tous ces éléments réunis (armistice, maintien d'un gouvernement français sur le territoire, politique de collaboration mutuellement bénéfique obligeant les Allemands à négocier, xénophobie, antisémitisme d'État d'exclusion et de discrimination mais n'ayant aucune visée criminelle, poids de l'opinion publique) vont « faire système » pour protéger les juifs français au moment de la mise en œuvre de la « solution finale ». Dans ce contexte, on peut considérer que l'idée de sacrifier les juifs étrangers pour sauver les juifs français s'est présentée assez naturellement à l'esprit des dirigeants français, et a représenté pour eux un « moindre mal » par rapport aux exigences des Allemands, tant elle correspondait à leur propre idéologie. Il ne semble pas que cette hypothèse ait effleuré l'esprit de Laurent Joly, qui ne l'envisage pas un instant dans son livre, comme si la question ne se posait même pas.

On ajoutera que cette approche subjectiviste porte en elle une sorte de perversion au plan de l'explication historique, car elle ouvre la porte à une histoire alternative, largement fantasmée : *au lieu de faire ceci le régime de Vichy aurait dû faire cela, et c'est parce qu'il n'a pas fait cela qu'il faut le condamner aux yeux de l'histoire pour avoir fait ceci*. Tout se passe comme si certains historiens voudraient à tout prix que le régime de Vichy ait été autre chose que ce qu'il a été dans la réalité. C'est particulièrement manifeste aux pages 149-150 du livre, ainsi qu'à la conclusion du livre (page 238). On retrouve aussi cette façon de voir à la page 139 : « *ainsi, en août 1943 Vichy n'a pas cédé à la menace nazie comme il aurait pu le faire en juin juillet 1942 alors que sa marge de manœuvre était plus grande et ses atouts plus nombreux ...* ». Mais alors, pourquoi a-t-il cédé en juin-juillet 1942 ? On aimerait le savoir, mais Laurent Joly ne nous le dit pas. Il dit même le contraire à la page 77 : « *aussi, lorsque (en juin 1942, ndr) Karl Oberg lui fait part des instructions impérieuses d'Himmler – les trains sont prêts, menace-t-il – le chef de gouvernement ne peut pas faire autrement que chercher à le satisfaire*. » Pourtant, l'explication paraît assez simple : le choix fait en 1942 s'explique par la nature même de ce régime, engagé dans une politique de collaboration dont il pense pouvoir tirer un avantage. Mais cette politique de collaboration implique aussi, par définition, de donner en partie satisfaction aux demandes des Allemands. En l'occurrence, ainsi que l'a montré l'historien Alain Michel, il se trouve que, face à cette contrainte, Laval y a vu l'opportunité de se débarrasser des « indésirables » qui était un des axes de sa politique. Ce qui avait du sens pour Laval en juin-juillet 1942 n'en avait plus à la fin 1943 quand les nazis s'en prenaient directement aux juifs français. D'où son refus de satisfaire aux exigences allemandes. Est-ce si difficile à comprendre ?

Beaucoup mieux que le subjectivisme (et son corollaire, l'histoire alternative ou fantasmée), l'approche systémique permet de comprendre cette histoire. On est prêt à suivre Laurent Joly dans sa démonstration quand il nous dit que le fait d'avoir fait effectuer l'opération directement par la police française a donné une efficacité encore plus grande à la « rafle » des juifs, et a eu des conséquences dramatiques. Mais dans ce cas, puisque c'est un adepte de l'histoire alternative, pourquoi ne se pose-t-il pas la question suivante : que ce serait-il passé si les juifs français avaient été également visés par la déportation ? Les conséquences en termes de nombre de déportés n'auraient-elles pas été encore plus dramatiques ? Mais poser les questions en ces termes n'a strictement aucun sens pour un historien, qui analyse les choses telles qu'elles sont. Les dirigeants de Vichy n'ont jamais eu l'intention de livrer les juifs français aux Allemands parce que cela ne correspondait pas à leur politique et leur idéologie, et aussi tout simplement parce qu'ils ne le pouvaient pas. Ils savaient bien que l'opinion publique, déjà profondément choquée par ce qui se passait pour les étrangers, ne l'aurait jamais accepté.

### **L'historien doit-il courir après Eric Zemmour ?**

Mais allons encore plus loin. Essayer de discerner les intentions profondes des dirigeants de Vichy (ont-ils vraiment voulu, et jusqu'à quel point, sauver les juifs français ?) présente un intérêt historique évident, car il permet de mieux comprendre la nature des décisions qu'ils ont prises. Mais au-delà de l'enjeu historiographique, en quoi cette théorie du « moindre mal », le fait de sacrifier les juifs étrangers pour sauver les français, constitue-t-elle une tentative de réhabilitation du régime du Maréchal Pétain, comme on l'entend partout maintenant dans le débat public ? C'est évidemment ce que pense Eric Zemmour, grand idéologue de la préférence nationale, y compris quand elle est appliquée à la solution finale. Mais on n'est pas obligé de le suivre sur son terrain. On peut penser au contraire que ce qui s'est passé en 1942 condamne encore plus, et définitivement, ce régime. Comment pouvons-nous accepter, nous Français, imprégnés d'universalisme, qu'il soit trouvé des Français pour livrer aux nazis des juifs étrangers innocents, qui croyaient avoir trouvé refuge dans la patrie des droits de l'homme, pour protéger des juifs français (tout aussi innocents, d'ailleurs). Ce choix horrible condamne encore plus ce régime aux yeux de l'histoire.

On assiste ainsi, assez subrepticement, à un curieux phénomène d'ordre rhétorique. Quand les contempteurs d'Eric Zemmour disent que c'est un falsificateur de l'histoire car il tente de réhabiliter le régime de Vichy en énonçant que celui-ci a voulu protéger les juifs français en sacrifiant les juifs étrangers, tout se passe comme s'ils lui donnaient raison sur le principe (« le moindre mal » qui réhabiliterait) tout en lui donnant tort au plan de la vérité historique (« c'est un falsificateur », donc la réhabilitation à ce titre ne peut pas avoir lieu). On peut espérer que ce n'est pas ce que veut dire Laurent Joly, mais cela revient bien à cela si on suit la logique de son raisonnement. Et comme il échoue complètement à donner tort à Eric Zemmour au plan de la vérité historique, il finit par lui donner raison sur le fond. Voilà ce qui arrive quand on ne reste pas ferme sur les principes, et que l'on court après le polémiste sur le terrain que celui-ci a choisi. La conséquence, c'est que ce débat, devenu largement public, devient assez confus et prend même une tournure assez malsaine. Et on ne peut vraiment pas dire que Laurent Joly contribue à éclairer les esprits (2).

## Histoire scientifique ou récit sur l'histoire ?

Il ressort de tout ceci – et notamment la lecture attentive du livre de Laurent Joly – qu'Eric Zemmour n'est nullement un falsificateur de l'histoire : ce qu'il dit repose sur une vérité bien établie par les historiens (y compris par Laurent Joly). Il y a bien eu, qu'on le veuille ou non (et même si cela ne fait pas plaisir à certains), un sauvetage des juifs français organisé par les dirigeants de Vichy quand les Allemands ont mis en place la solution finale. Ce qui est en cause avec le polémiste, c'est l'usage qu'il fait de cette vérité que nous livre l'histoire. C'est un idéologue de la préférence nationale, qui poursuit ses propres objectifs. En 2014, suite à la publication de son livre *le Suicide français* (et probablement ivre de son succès éditorial) il déclarait ceci à la chaîne BFMTV : « *je passe par Pétain pour savoir si on peut avoir une vraie politique d'immigration en France sans être traité de nazi.* » On ne saurait être plus clair dans les intentions.

Il convient ici de bien faire la différence entre l'histoire faite par les historiens, qui répond à des critères scientifiques communément admis dans la profession, et le récit sur l'histoire, qui part des faits constatés par les historiens, sans les déformer (mais souvent en les sélectionnant soigneusement), pour en tirer une signification particulière, souvent à caractère purement idéologique. Ce récit sur l'histoire est parfaitement légitime ; il est même nécessaire et inévitable car nous avons tous besoin d'idéologie (au sens de système de représentation cohérent) pour comprendre (ou du moins figurer) notre passé. Le problème, c'est que Laurent Joly mélange les deux genres dans son livre, de façon inextricable et probablement sans s'en rendre compte lui-même (circonstance atténuante ou aggravante, s'agissant d'un agrégé de l'Université française, directeur de recherche au CNRS ?). Ainsi s'explique notamment le mépris agressif avec lequel il traite son collègue franco-israélien Alain Michel, dont il assimile les travaux à une brutale conversion religieuse suite à une rencontre avec René de Chambrun (note 5, page 240). Le combat de Laurent Joly est d'abord d'ordre idéologique, et à ce titre il considère Alain Michel comme un adversaire qu'il faut déconsidérer aux yeux de la communauté des historiens.

Mais de quelle idéologie s'agit-il ? Il y a incontestablement chez une bonne partie des historiens français de cette période une sorte d'interdit moral qui empêche de dire que le gouvernement de Vichy, par son existence même et/ou son action, a pu contribuer d'une façon ou d'une autre, pour des raisons objectives parfaitement explicables (et qui n'impliquent aucune idée de réhabilitation), au sauvetage des juifs français face à l'entreprise criminelle des Nazis. Serge Klarsfeld et Annette Wieviorka, qui poursuivent des objectifs mémoriels, sont très représentatifs de cette approche idéologique de l'histoire. De la part d'historiens professionnels, il s'agit évidemment d'une perversion de leur métier qui conduit inévitablement à un interdit de la pensée. La démarche historique repose sur un questionnement, et il semble bien que pour certains historiens il y ait des questions qu'on n'a pas le droit de poser sur cette période de notre histoire. Ainsi l'historien Jean-Marc Berlière peut à juste titre déplorer la sclérose intellectuelle de la recherche historique française dans ce domaine (*Vichy, la police et les juifs ... aux risques de l'histoire*, 2015). Le « statut de la vérité » qu'évoque avec emphase Laurent Joly dans sa préface présente toutes les apparences d'une « statue de la vérité », immobile, figée, pétrifiée.

Ce combat idéologique peut amener l'historien à emprunter des chemins un peu inattendus quand il évoque le discours du Vel d'Hiv de Jacques Chirac en 1995 (pages 73-74 de son

livre). Comme on le sait, cette affaire met en opposition deux récits sur l'histoire, parfaitement cohérents et légitimes l'un et l'autre mais totalement antagonistes. Il y a le récit gaulliste-mitterrandien dont les principaux éléments sont bien connus : (a) Il n'y a qu'une France (qui se trouvait à Londres et non pas à Vichy), (b) Vichy n'était pas un État, ou plus précisément n'était pas « l'État » (car il lui manquait l'attribut principal d'un État qui est la souveraineté), (c) la République a continué d'exister sans solution de continuité entre 1940 et 1944 (manifeste de Brazzaville du 27 octobre 1940) et (d) les actes du Gouvernement de l'État français ne s'inscrivaient pas dans la continuité juridique de l'État républicain (ordonnance du 9 août 1944). C'est le récit républicain traditionnel.

En face, il y a le récit pétainiste légitimiste (au sens strictement politique du terme), né durant l'après-guerre et non moins traditionnel : (a) entre 1940 et 1944, il y a eu deux France, le Gouvernement de Vichy ayant représenté la France tout aussi légitimement que la France Libre, (b) Vichy représentait l'État sur le territoire national, et bénéficiait même d'une reconnaissance internationale (des pays de l'Axe évidemment, mais aussi des États Unis), (c) les actes de Vichy sont dans la continuité juridique de l'État républicain (l'ordonnance du 9 août 1944 ne fait plus droit) et, par conséquent, (d) on peut aujourd'hui condamner la République pour les actes commis par le Gouvernement de Vichy (arrêt Papon du Conseil d'État en 2002). Cette théorie pétainiste des deux France est celle du discours de Jacques Chirac en 1995, reprise avec enthousiasme par François Hollande en 2012. Une théorie devenue très dominante au plan idéologique, modernisée, qui prend en compte « l'air du temps » : dans les années 50, c'était le glaive et le bouclier, de nos jours c'est le glaive et l'autoflagellation collective.

Ces deux récits reposent sur les mêmes faits, et ni l'un ni l'autre ne sont fallacieux. Il se trouve que Laurent Joly reprend à son compte le récit pétainiste de notre histoire (3). Soit, mais le fait-il en tant que citoyen (ce qui est son droit et serait parfaitement légitime) ou en tant qu'historien ? On ne le sait pas, car son livre mélange en permanence les deux genres. On notera qu'Eric Zemmour est un grand pourfendeur du discours de Jacques Chirac, et reprend à son compte le récit gaulliste-mitterrandien : c'est donc Eric Zemmour le gaulliste républicain, et Laurent Joly le pétainiste légitimiste. Bref, on n'y comprend plus rien ...

Ne plus rien comprendre est le prix à payer, inévitable, quand on mêle le combat idéologique avec la recherche historique. Les historiens professionnels s'inquiètent souvent de ce qu'ils appellent les usages publics de l'histoire. Mais ne faut-il pas s'inquiéter encore plus des usages publics de l'histoire faits par les historiens eux-mêmes, surtout quand, à l'instar de Laurent Joly, ils convoquent « l'histoire scientifique » à l'appui de leur récit idéologique ?

(1) Ce genre de nuance semble avoir totalement échappé à Laurent Joly qui n'opère pas cette distinction, pourtant essentielle au plan de l'analyse historique. C'est normal puisqu'il a déjà son idée toute faite sur la question. Le sens de la nuance est un privilège français, a écrit l'historien Marc Bloch. On ne saurait trop encourager Laurent Joly à cultiver cette délicieuse singularité nationale.

(2) On en veut pour preuve la très étonnante intervention de l'historien Pascal Ory qui, en se référant au livre de Laurent Joly, déclare que la distinction entre juifs français et juifs étrangers « *ne fonctionne déjà plus au moment des rafles de 1942* » (propos tenus sur France Inter à la 16ème minute dans le lien suivant : ["Tout est faux dans ce que raconte Zemmour", lancent les historiens Nicolas Offenstadt et Pascal Ory](https://www.youtube.com/watch?v=2nW5kc2PV9s&t=975s&ab_channel=FranceInter) [https://www.youtube.com/watch?v=2nW5kc2PV9s&t=975s&ab\\_channel=FranceInter](https://www.youtube.com/watch?v=2nW5kc2PV9s&t=975s&ab_channel=FranceInter)).



(3) Pour être équitable, il convient de préciser que Laurent Joly prend ses distances avec le discours de Jacques Chirac (note 2, page 276 : « *Seul point critiquable de ce discours : l'évocation d'une faute collective imputable donc à l'ensemble de la France et des Français, ce qui n'a pas de sens.* »). C'est plutôt Laurent Joly qui ne comprend pas le sens de ce discours, pourtant très clair : « *la France accomplissait l'irréparable* », « *il y a une faute collective* ». La seule incertitude consiste à savoir si la référence à « *l'État français* » se rapporte au *Gouvernement de l'État français* ou à l'État tout court, ce qui n'est pas la même chose dans un pays où l'État se confond avec la nation. Mais ce n'est pas une incertitude pour le Conseil d'État (*arrêt Papon*, avril 2002) ni même pour Laurent Joly si on en juge par le titre de son livre : *l'État contre les juifs*. Le discours de Jacques Chirac n'est pas un acte gratuit gidien : il a un sens, et poursuit un objectif. Laurent Joly n'a-t-il pas compris que la re-légitimation/re-légalisation du régime de Vichy est l'instrument par lequel peut s'opérer la culpabilisation de la France et du peuple français, qui est le seul objet de ce discours ? Fait-il partie de ces personnes à qui il faut toujours donner le mode d'emploi, sinon ils ne comprennent pas ? (voir à ce sujet : *La France, nation criminelle ?* par René Fievet, publié en août 2012 dans la Tribune juive - <https://bertrand-renouvin.fr/la-france-nation-criminelle-rene-fievet/>).